

 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/eure/assassinat-de-samuel-paty-le-parqu...>

 Manon Loubet

 6 min read

Assassinat de Samuel Paty : les réquisitions pour les trois jeunes hommes originaires d'Évreux

Le parquet national antiterroriste a requis, lundi 16 décembre 2024, des peines allant de un an de prison à 16 ans de réclusion criminelle à l'encontre des trois accusés ébroïciens impliqués, à des degrés divers, dans l'assassinat du professeur Samuel Paty le 16 octobre 2020.

L'essentiel du jour : notre sélection exclusive

Chaque jour, notre rédaction vous réserve le meilleur de l'info régionale. Une sélection rien que pour vous, pour rester en lien avec vos régions.

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous envoyer la newsletter "L'essentiel du jour : notre sélection exclusive". Vous pouvez vous désinscrire à tout moment via le lien en bas de cette newsletter. [Notre politique de confidentialité](#)

C'est la dernière semaine d'un procès-fleuve de l'assassinat de Samuel Paty à la cour d'assises spéciale de Paris. Depuis le 4 novembre 2024, huit personnes au total sont jugées pour déterminer les éventuelles complicités et responsabilités dans la mort du professeur d'histoire-géographie.

Pour rappel, le 16 octobre 2020, Samuel Paty est assassiné non loin de son collège de Conflans-Saint-Honorine (Yvelines). Le terroriste Abdoullakh Anzorov, originaire d'Évreux, avait alors été abattu par la police.

Au procès de l'assassinat du professeur Samuel Paty, trois Normands originaires d'Évreux comparaissaient devant la cour d'assises spéciale de Paris.

[Azim Epsirkhanov](#) et [Naïm Boudaoud](#) étaient soupçonnés de complicité d'assassinat terroriste, notamment d'avoir aidé Abdoullakh Anzorov, l'assassin du professeur d'histoire-géographie, dans la préparation de son crime.

[Yusuf Cinar](#) a été entendu pour association de malfaiteurs terroriste criminelle.

Le parquet national antiterroriste n'a pas retenu, ce lundi 16 décembre 2024, dans ses réquisitions la "complicité d'assassinat terroriste" à l'encontre des deux seuls accusés (Azim Epsirkhanov et Naïm Boudaoud) qui étaient poursuivis pour cette infraction, passible de la perpétuité, au procès de l'assassinat en octobre 2020 du professeur Samuel Paty.

Le parquet national antiterroriste a requis une peine de 14 ans de de réclusion criminelle, dont deux tiers de sûreté, pour Naïm Boudaoud, 16 ans, dont deux tiers de sûreté, pour Azim Epsirkhanov et un an pour Yusuf Cinar.

Sur place, notre journaliste indique que les parties civiles sont outrées par ces réquisitions, qu'ils jugent trop légères.

.

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Tous les jours, recevez l'actualité de votre région par newsletter.

Veuillez choisir une région

France Télévisions utilise votre adresse e-mail pour vous envoyer la newsletter de votre région. Vous pouvez vous désabonner à tout moment via le lien en bas de ces newsletters. [Notre politique de confidentialité](#)